



# Débat d'orientation budgétaire 2021

*Conseil municipal du 25 janvier 2021*

# Introduction

Le présent rapport d'orientations budgétaires a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue du vote du budget au Conseil municipal du mois de mars. La présentation s'articule autour de 3 grandes parties :

- I - Le contexte national pour 2021
- II – la situation financière de la commune
- III – Les hypothèses de construction du budget primitif

# Chapitre 1 :

## Le contexte général du budget 2021

# 1. Le contexte national

## 1. Contexte national

En France :

- Récession de -10% du PIB est attendue pour 2020
- Déficit public de 10,2%.
- Mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€
- Plan de relance 100 000 Mds dont 40 Mds de contributions Européennes
- Objectif de croissance +8% en 2021

# 1. Le contexte national

## 1.1 Les principales mesures de la loi de finances 2021 concernant Magny les Hameaux

### La fiscalité

**80 % des contribuables** bénéficient d'un dégrèvement total de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale et ne paient plus de taxe d'habitation.

**Les 20% des contribuables toujours imposés** seront dégrévés progressivement à partir de 2021, et en 2023 plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

# 1. Le contexte national

## 1.1 Les principales mesures de la loi de finances 2021 concernant Magny les Hameaux

### La baisse de 50% de la fiscalité foncière applicable aux établissements industriels

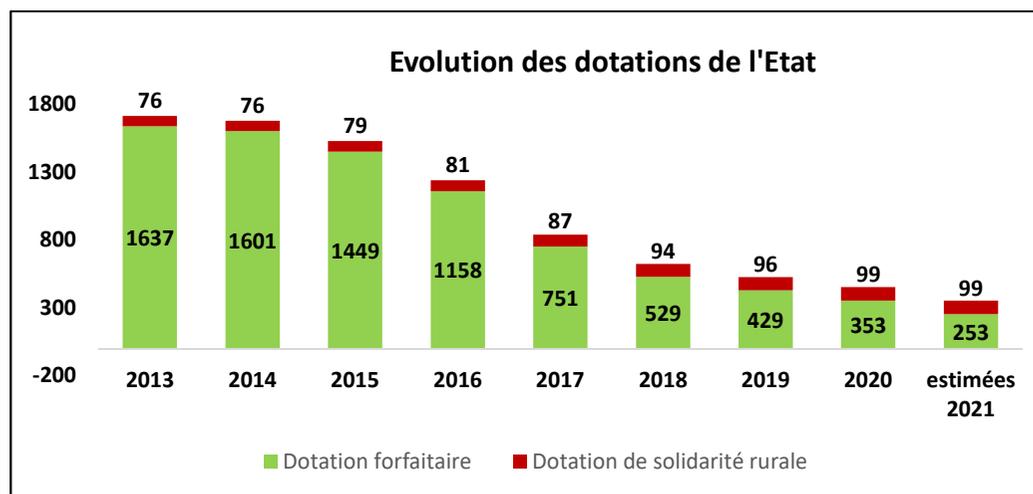
Le plan de relance et le PLF 2021 prévoient :

- baisse de 1,75 milliard d'euros pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- baisse de 1,54 milliard d'euros pour la cotisation foncière des entreprises.

Le Gouvernement semble s'engager sur un mécanisme de compensation dynamique et territorialisée, qui serait égale, chaque année, à la perte de bases générée par la mesure multipliée par le taux d'imposition année 2020.

# 1. Le contexte national

- Stabilité de l'enveloppe globale qui s'établit à 26,756 milliards d'euros pour la DGF
- Hausse de la péréquation verticale à budget constant
- Nouvel écrêtement à prévoir en 2021.



# 2. Le contexte local

## 2. L'intercommunalité

- Périmètre à 12 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Renégociation du Pacte Financier prévue suite à l'élection de 2020 est annoncée qu'à partir de 2022
- Fonds de concours gelés depuis 2018 à 363 918 €
- Diminution au motif d'économie des subventions à la Culture et aux associations tout comme sur les travaux de voirie
- Montée en puissance de notre FPIC jusqu'en 2024 (estimation de SQY).

2020	2021	2022	2023	2024
37 373	56 606	84 908	127 362	127 362

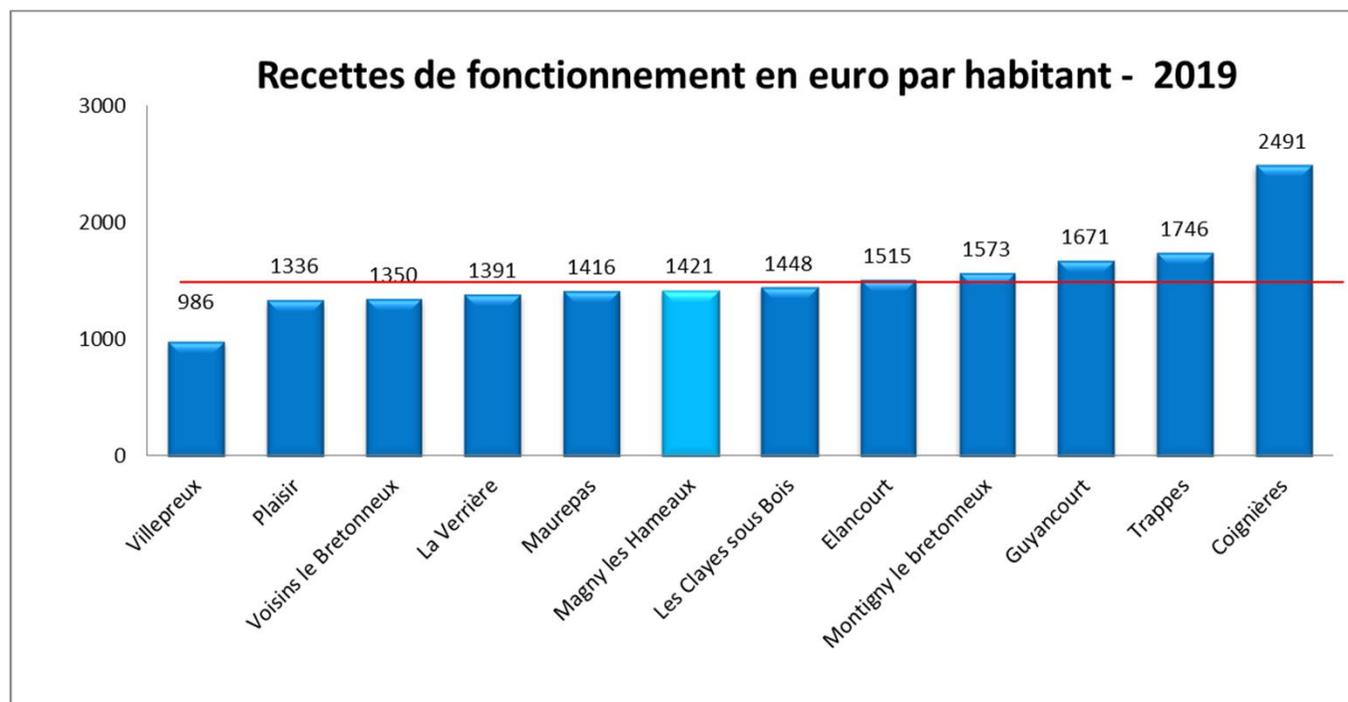


## **Chapitre 2 :**

# **La situation financière de la commune**

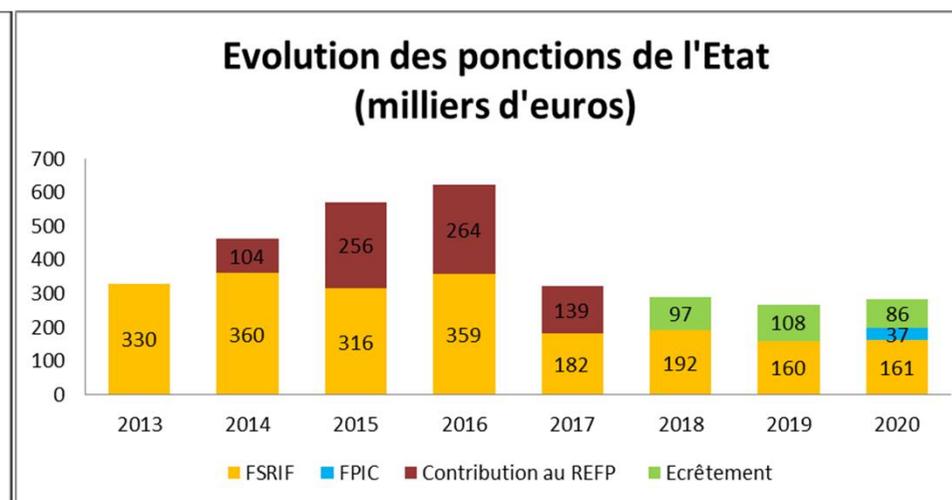
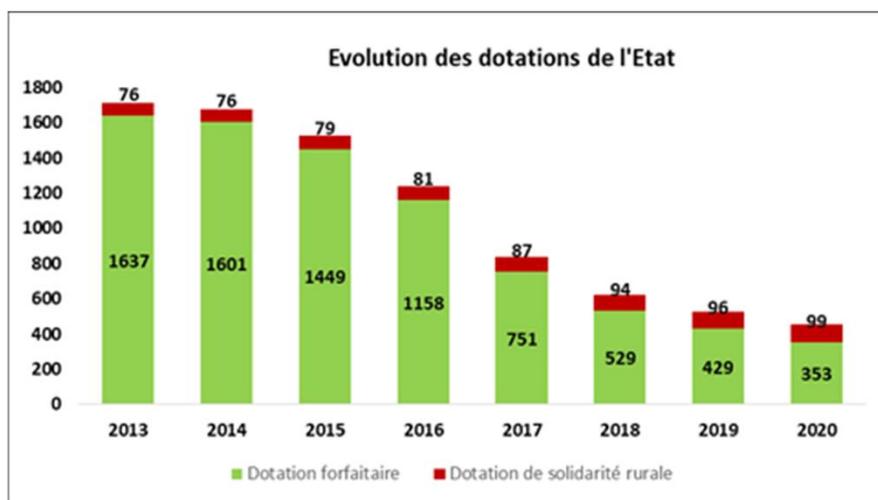
# 1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des recettes par habitant toujours en baisse mais restent dans la moyenne des communes de la communauté d'agglomération. En 2018 le montant s'élevait à 1423€/habitant contre 1421 €/habitant en 2019



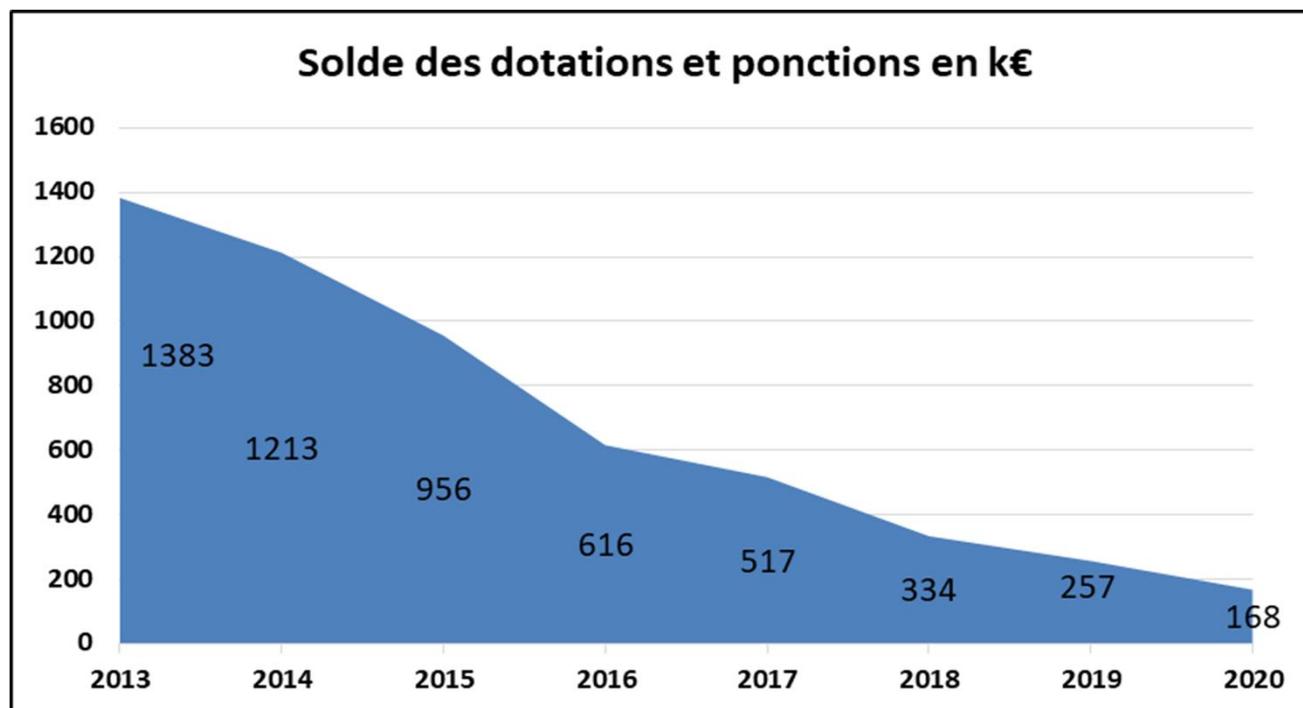
# 1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des concours de l'Etat toujours en baisse



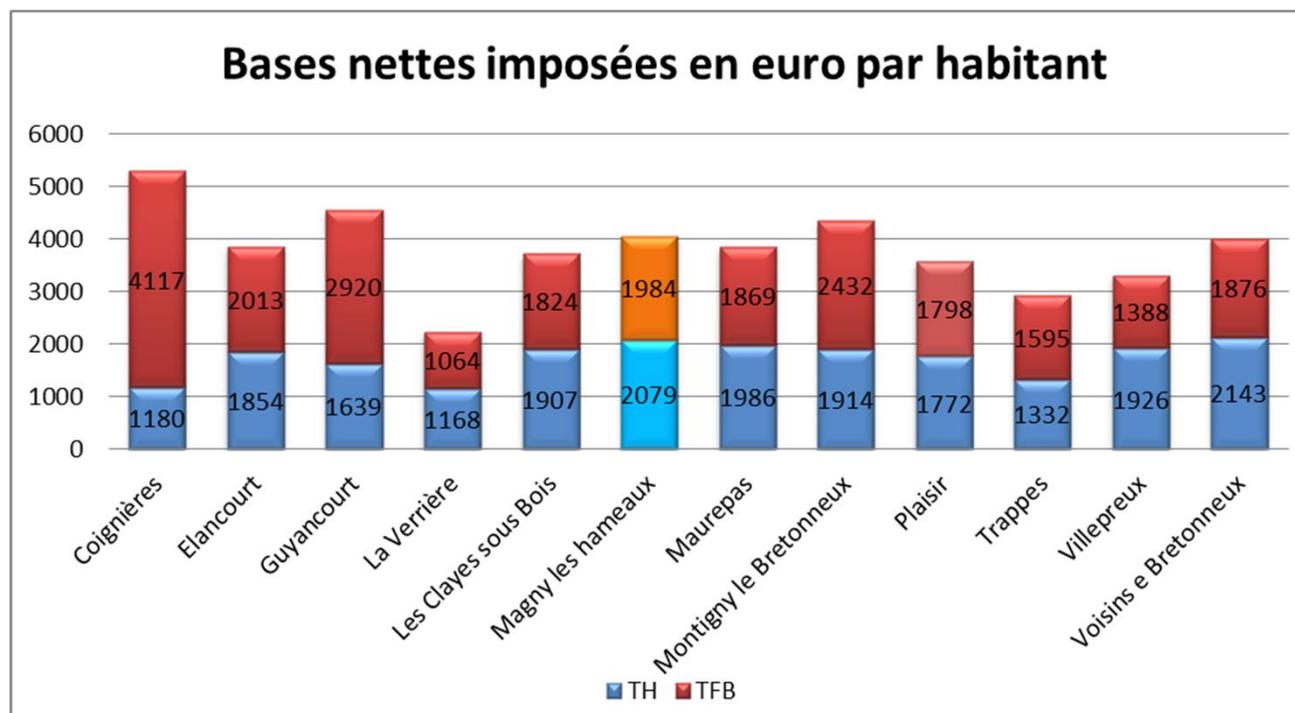
# 1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des concours de l'Etat toujours en baisse



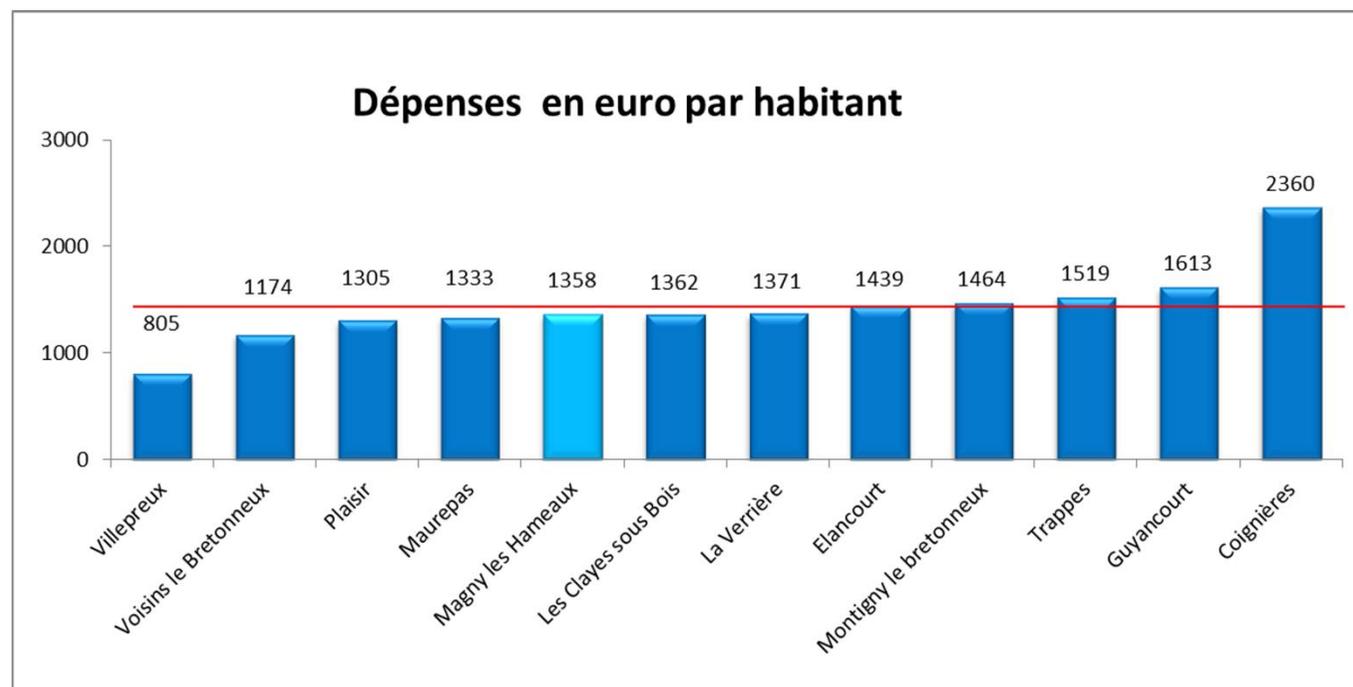
# 1. Les recettes réelles de fonctionnement

- Des bases fiscales par habitant dans la moyenne haute des communes de SQY



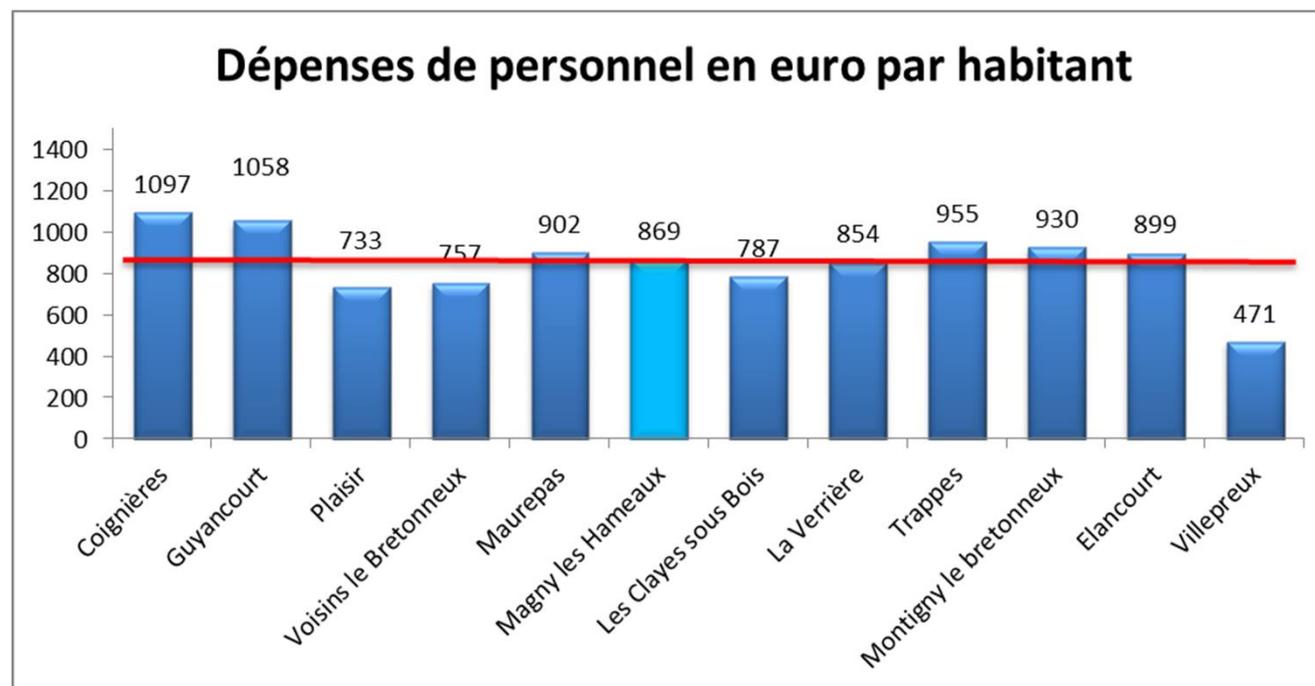
## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Des dépenses de fonctionnement 2019 par habitant dans la moyenne des communes de l'agglomération



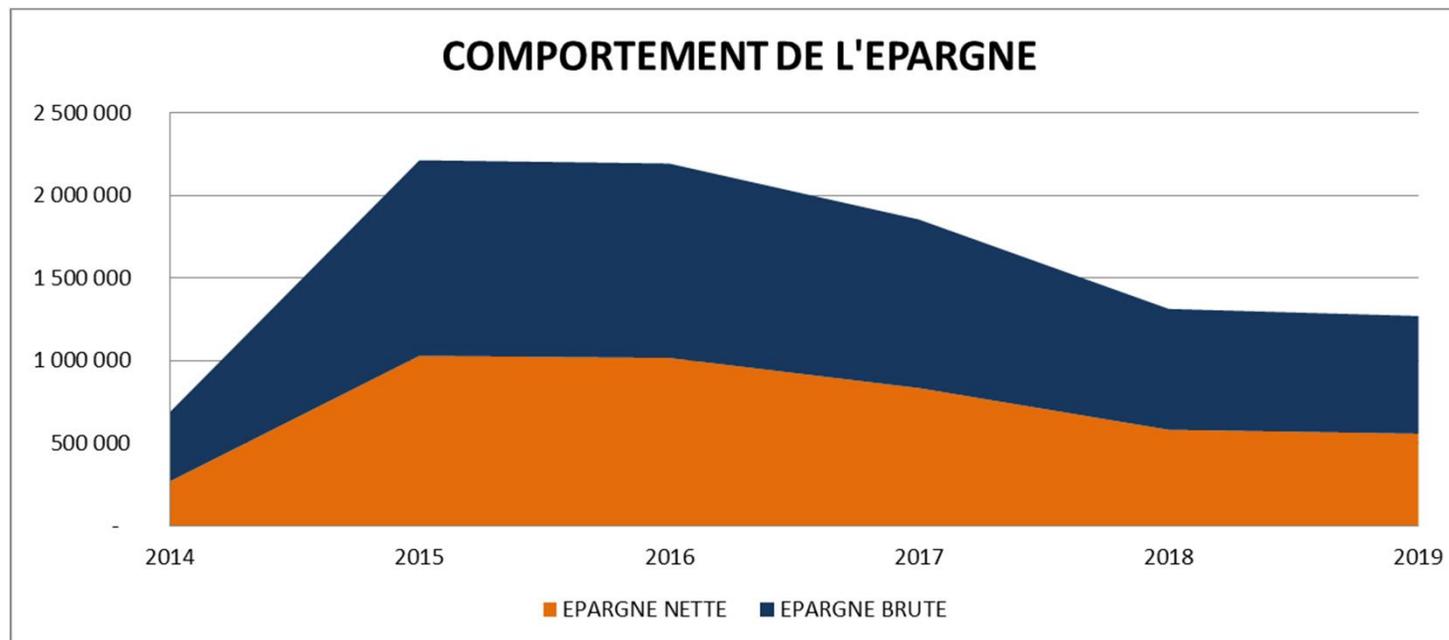
## 2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- Des dépenses de personnel 2019 par habitant dans la moyenne des communes de l'agglomération, en diminution par rapport 2018 (889euro/habitant)



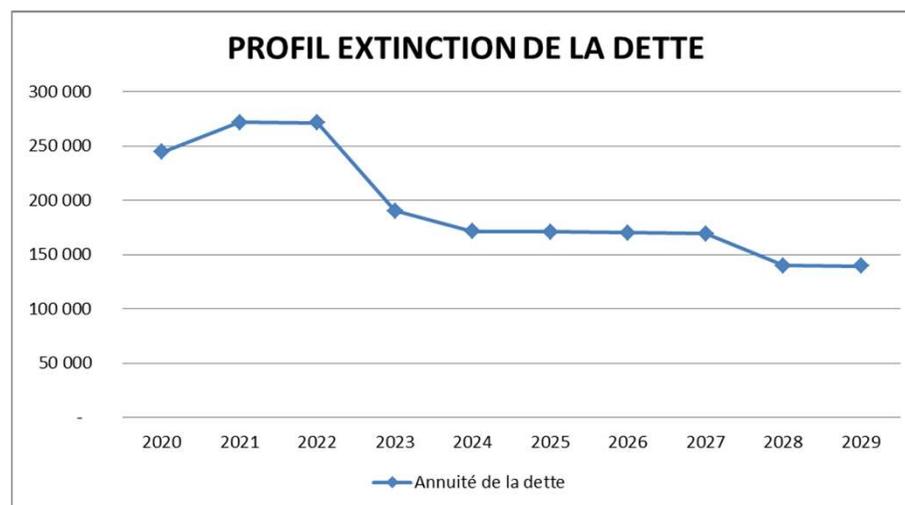
# 3. L'épargne

- L'épargne nette augmentée des subventions dont les fonds de concours, le FCTVA et les taxes d'urbanisme permet de financer les dépenses d'équipement



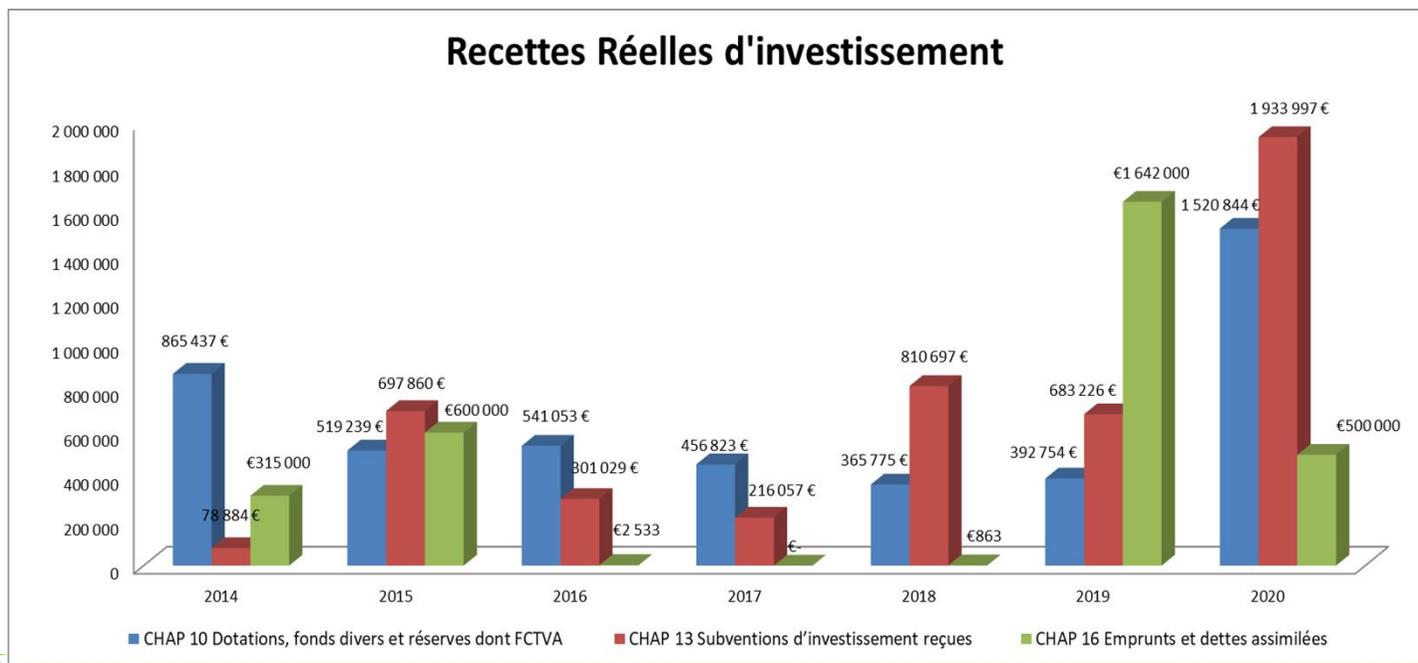
## 4. La dette

- L'encours de dette sera de 2 669 771,76€ au 31/12/2020
- Il est constitué de 7 emprunts souscrits auprès de 2 prêteurs. Un emprunt de 500 000€ au taux de 0,56% a été souscrit pour financer l'investissement en 2020



# 4. La dette

- Entre 2011-2018 : Investissements autofinancés
- 2019 : 1 emprunt pour 1 300 M€
- 2020 : 1 emprunt pour 500 000 €
- Capacité de désendettement toujours faible : 4,70 ans (seuil maximal 12 années). La commune a encore des marges pour emprunter.



# Chapitre 3 :

## Les hypothèses de construction du budget 2021

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

- **La fiscalité directe locale** tient compte d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives uniquement pour la TFB et TFNB de +0,98 %

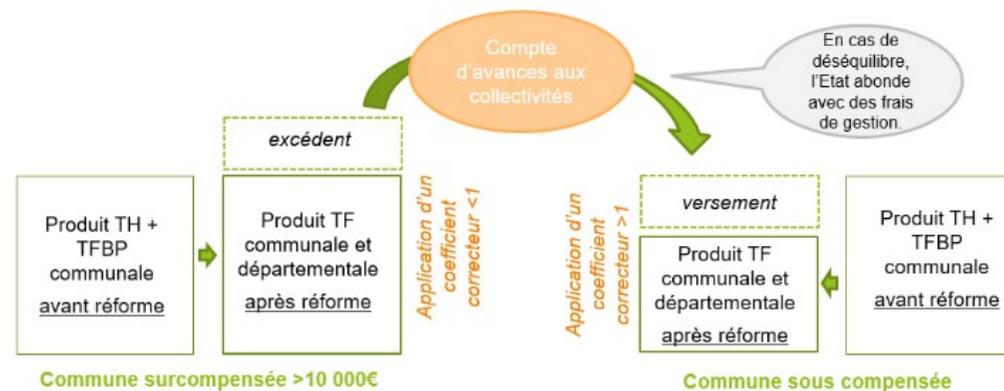
### **A retenir :**

- La suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources.
- Cette perte sera compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- La commune devra voter le taux TFB en additionnant le taux communal + le taux du département des Yvelines

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

- Le montant de TFPB départemental transféré en compensation à une commune n'est pas automatiquement égal au montant de ressources de TH perdu par cette commune :
- Afin de neutraliser ces écarts, il est mis en place un Coefficient Correcteur (coco); celui-ci, calculé par les services de l'État en 2021, sera fixe et s'appliquera aux recettes de TFPB de la commune sur la base de 2020 et le taux de 2017.



# 1. La section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

- **Le pacte financier avec SQY**  
Une attribution de compensation de 2 028 362 euros
- **Les droits de mutation** seront budgétés sur les recettes moyennes encaissées les 3 années précédentes
- **La taxe sur les consommations finales d'électricité** est prévue sur les recettes encaissées en 2020
- **Le FNGIR** est fixé à 303 145€ (montant identique à 2020)

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

### Les dotations de l'Etat

- **La DGF** : une hypothèse d'écrêtement de 100 000€ est prévue, le potentiel financier de Magny les Hameaux 1793 €/habitant étant nettement supérieur à la moyenne nationale
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** : une hypothèse de stabilité à 99 000 €
- **La dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : Une stabilité identique à 2020 soit 147 000 €

# 1. La section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes de fonctionnement

### **Les participations de la CAF :**

En 2020, Aide COVID de 167 000 € pour la petite enfance non prévue.

En 2021, risque de non perception du solde

Pour les autres activités maintien des aides perçues en 2020 corrigés de l'évolution des niveaux d'activité des services.

# 1. La section de fonctionnement

- **Le fonds de concours de SQY** pour le fonctionnement de l'Estaminet : aucune participation n'est prévue

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de concours Estaminet	127 823 €	85 215 €	66 911 €	62 488 €	59 808 €	24 108 €	0€	0€

- **Les produits des services**
  - Ajustés aux taux d'effort des familles, une réflexion pouvant conduire à une refonte tarifaire, afin d'ajuster les tarifs prévus auprès des usagers à leur capacité contributive.
- **Les autres produits de gestion courante**
  - Locations des logements et équipements, prévisions en baisse (salle des fêtes)
- **Les atténuations de charges**
  - Remboursement des congés maladie par l'assurance statutaire .

# 1. La section de fonctionnement

## 1.2 Les dépenses de fonctionnement

### Les charges à caractère général

Cette année encore, l'orientation du chapitre 011 prendra en compte :

- **Le résultat du travail des services** sur la définition des prestations et des marchés.
- **La poursuite de recherche d'économies** sans diminuer le niveau des services

# 1. La section de fonctionnement

## 1.2 Les dépenses de fonctionnement

### Les frais de personnel

Avec un montant prévisionnel à 8 624 810 € la masse salariale 2021 tient compte des augmentations à intervenir mais reste légèrement en baisse / 2020 (-66 740 €):

- du dernier volet de l'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) conduisant au reclassement et à la revalorisation de certains cadres d'emplois,
- du GVT (glissement vieillesse technicité),
- de l'instauration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de l'indemnité de précarité pour les agents contractuels dont le contrat est d'une durée inférieure ou égale à 1 an.

# 1. La section de fonctionnement

- **Les atténuations de produits**

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (**FSRIF**), la dépense sera budgétée au montant estimé de 230 000 €

Le Fonds de Péréquation Intercommunal (**FPIC**), un montant de 57 000 € sera prévu (37 730 € en 2020).

- **Les autres charges de gestion courante**

La recherche d'économies n'impacte bien entendu pas les subventions versées aux associations et au CCAS.

Le montant de l'enveloppe 2020 des subventions sera maintenu.

# 1. La section de fonctionnement

La contribution au Parc Naturel Régional sera réévaluée par rapport au nombre d'habitant.

Les autres postes de ce chapitre seront reconduits dans la limite des sommes budgétées en 2020.

Toutefois le montant global du chapitre sera en baisse compte tenu de la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles à compter de 2021. L'équivalent du montant de la subvention 2020 de la Caisse des Ecoles sera intégré dans les charges à caractère général (chapitre 011) et en recette (chapitre 70).

- **Les charges financières**

Elles porteront sur les intérêts des emprunts en cours et éventuellement une provision si besoin d'un nouvel emprunt

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Les recettes d'investissement

- **L'autofinancement** de la section de fonctionnement
- Les recettes des **taxes d'urbanisme**
- **Le FCTVA** calculé sur la base de 16,404 % des dépenses d'équipement éligibles réalisées en 2019
- **Un éventuel nouvel emprunt** échelonné pour étaler la charge du coût des équipements prévus en investissement si besoin

# 2. La section d'investissement

## 2.1 Les recettes d'investissement

### Les subventions d'investissement

- Le fonds de concours de l'agglomération
  - Un montant annuel de 363 918 €
  - Un fonds de concours des équipements socio-culturels ou sportifs de 441 337 € (gymnase Auguste Delaune)

# 2. La section d'investissement

## 2.1 Les recettes d'investissement

### Les subventions d'investissement

- Le programme départemental à hauteur de :
  - 1 116 123 € sur le plan d'amorce à la rénovation urbaine (gymnase Auguste Delaune)
- Des subventions qui seront demandées à L'Etat, au titre du Plan de Relance
- Des subventions qui seront demandées au Conseil Départemental au titre du programme départemental voirie

# 2. La section d'investissement

## 2.2 Les dépenses d'investissement

- Le remboursement du capital de la dette
- Des dépenses d'équipement y compris les restes à réaliser 2020

## 2. La section d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent notamment :

- La restructuration du gymnase Auguste Delaune, les travaux doivent démarrer en 2021



## 2. La section d'investissement

- L'achèvement des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux (Adap agenda d'accessibilité programmé) et du plan de mise en accessibilité des espaces publics (PAVE)



## 2. La section d'investissement

- La déminéralisation des cours d'école



## 2. La section d'investissement

- Les travaux de voiries et d'entretien du patrimoine communal



## 2. La section d'investissement

- Renouvellement du mobilier scolaire, de matériels et logiciels informatiques



# Conclusion

**2021 sera une année atypique :**

- **Une année post COVID ?**
- **Une première année de gestion pour la nouvelle équipe municipale**
- **Une année de plus de désengagement de l'état**
- **Une année de réforme fiscale**

Tout cela concourt à un sentiment de grande prudence dans nos choix et décisions budgétaires.

# Conclusion

Nous arrivons grâce à notre **politique rigoureuse de gestion** :

- À maintenir un **haut niveau de service** toujours reconnu
- À assurer la **solidarité**
- À **accompagner la famille** : de la petite enfance aux seniors

**2021, année de transition :**

- Travail de notre **nouvelle équipe** sur les projets qui ont été validés en 2020 par les électeurs, notamment en termes de **solidarité**, de vivre ensemble et de **transition écologique** dont la **question énergétique**.
- Maintien de notre niveau de service attendu par les Magnycois et notre **soutien à notre tissu associatif**